

MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr www.impots.gouv.fr

> Paris, le 19 mai 2014 N° 039

Impôt sur le revenu : profitez des délais de la déclaration des revenus en ligne

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) rappelle la date limite pour déposer la déclaration de revenus papier : ce **mardi 20 mai à minuit**.



Si vous choisissez, comme un Français sur trois en 2013, de déclarer vos revenus en ligne sur impots.gouv.fr, vous bénéficiez de délais supplémentaires en fonction de votre département de résidence :

Mardi 27 mai minuit pour les habitants des départements 01 à 19 ;

Mardi 3 juin minuit pour les habitants des départements 20 à 49 ;

Mardi 10 juin minuit pour les habitants des départements 50 à 974/976.

Les non-résidents doivent souscrire leur déclaration de revenus, papier ou en ligne, avant le lundi 16 juin à minuit pour les contribuables résidant en Europe, dans les pays du littoral méditerranéen, en Amérique du Nord et en Afrique et avant le lundi 30 juin à minuit pour ceux résidant dans les autres pays du monde.

Pour plus d'informations, retrouvez la DGFiP en ligne :

Site internet : impots.gouv.frTwitter : @dgfip officiel

• Facebook : Direction-générale-des-finances-publiques

Youtube : dgfipmedia

Contacts presse: DGFiP: Cabinet et Communication 01 53 18 86 95

